

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 9
Poste... 35 fr.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-

On s'abonne:

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 9.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Août 1878.

Chronique générale.

Le Journal officiel a donné le mouvement
judiciaire annoncé depuis plusieurs jours et
qui nous le reconnoissons — doit donner
pleine satisfaction aux gauches.

On lit dans le Journal du Loiret:

Il résulte de témoignages certains que,
si les sénateurs et les députés ont rédigé des
manifestes pour les électeurs sénatoriaux,
c'est par suite d'un désaccord.

a été décidé que chaque groupe aurait son
manifeste propre.

On assure que le ministre de la guerre a
fait savoir au général de Gallifet que les
généralx n'avaient pas plus le droit de
donner des consultations politiques aux
journalistes d'aucun parti que d'écrire eux-
mêmes des articles politiques dans les jour-
naux.

Le taux de négociation du 3 0/0 amorti-
sable est fixé à 80.50 pour 3 francs de rente.

Dimanche soir a eu lieu une réunion de
cochers au cirque Fernando; l'estrade s'est
effondrée par accident; un cocher a été légè-
rement blessé. Les prétentions des cochers
grévistés diminuent.

Les cochers avaient arrêté la veille un
projet de transaction sur les bases suivantes:
Travail à la journée, minimum 4 heures et
maximum 46 heures. Salaire, 5 et 6 fr.
suivant les années de service; tarif kilomé-
trique.

Nous avons raconté les exploits de M. le
sous-préfet républicain de Villefranche
(Aveyron), faisant expulser manu militari les
sœurs de Saint-Joseph de l'école de Prévin-
quières. Les sœurs viennent d'assigner en
police correctionnelle ce courageux fonction-
naire de la République. Nous disons
courageux, car il ne faut pas oublier que
M. le sous-préfet est venu diriger en per-
sonne l'expulsion dont il lui est demandé
compte.

Le comble... du républicanisme.
Voici le vœu... étrange que vient d'émet-
tre le conseil municipal radical de Chartres:

« Le conseil municipal,
» Considérant que, dans la commune de

Chartres, le nombre des établissements con-
gréganistes d'enseignement primaire des
deux sexes est beaucoup plus considérable
que celui des mêmes établissements dirigés
par des laïques;

» Considérant qu'il existe, en outre, une
disproportion énorme quant au nombre d'élèves
qui fréquentent ces établissements, et ce, en fa-
veur des écoles congréganistes;

» Considérant que, pour faciliter d'une
manière plus efficace le choix des familles,
il convient de donner aux écoles laïques,
plus rares et moins fréquentées, une légitime
extension qui ramènera au moins l'éga-
lité, etc.;

» Emet le vœu de transformer l'école de
Saint-Pierre, dirigée par les frères, en école
laïque.»

Cette belle chose, qui se passe d'ailleurs
absolument de commentaires, a été votée
par 14 conseillers sur 23.

N'est-ce pas l'histoire de ce sous-préfet de
Villefranche qui disperse par la gendar-
merie l'école congréganiste de Prévinquières
comptant 80 élèves et met en possession du
local la seule élève de l'école laïque.

Il restera au conseil municipal de Char-
tres à émettre le vœu que les enfants soient
conduits, s'il le faut, manu militari, à l'école
laïque; car ce n'est pas tout de transformer
l'école: si elle n'est pas fréquentée, on n'a
rien obtenu.

La municipalité radicale de Chambéry
vient de se signaler par un nouvel exploit
qui prouve jusqu'à quels excès de folie
peuvent pousser l'amour de la laïcité et la
haine des congréganistes.

Le supérieur des Frères de la doctrine
chrétienne ayant eu la bonne pensée de
faire précéder la distribution des prix d'une
exposition publique des œuvres de ses
élèves, s'adresse au maire afin d'être auto-
risé à placer sur la façade de l'école un
écriteau annonçant cette exhibition au pu-
blic.

Le maire, fort ennuyé d'avoir une si
grosse affaire sur les bras, consulta ses

adjoints et son conseil municipal. Après
mûre délibération, ces fortes têtes décidè-
rent que l'autorisation devait être refusée;
elle le fut.

Que fit alors le supérieur? Il se borna à
placer son enseigne dans le vestibule de sa
maison, et, au dire de tous, jamais cette
exhibition n'a reçu plus de visiteurs que
cette année.

Le conseil municipal radical d'Auxerre a
imaginé de substituer au nom de Saint-Ger-
main, qui était celui de la fête patronale de
la ville, le nom de Liberté communale. Impos-
sible d'être plus grotesquement impie.

Le décret qui vient de conférer la croix de la
Légion-d'Honneur à M<sup>lle</sup> Dodu nous rappelle qu'il
n'existe actuellement que huit femmes décorées de
la Légion-d'Honneur; ce sont:

- 1° M<sup>lle</sup> Abicot, femme du maire de la commune
d'Oison (Cher), pour avoir défendu la mairie contre
plusieurs hommes armés;
2° M<sup>lle</sup> Dusouliet, en religion sœur Sainte-
Hélène, supérieure de l'hospice de Jouarre (Seine-
et-Marne);
3° M<sup>lle</sup> Chagny, en religion sœur Barbe, supé-
rieure de l'hôpital de la Grave, à Toulouse;
4° M<sup>lle</sup> Massin, en religion sœur Jeanne-Claire,
supérieure des Filles de la Charité, à Compiègne;
5° M<sup>lle</sup> Rosa Bonheur, peintre, décorée en
1865;
6° Sœur Perrin, à Toulouse, en récompense de
son dévouement pour les inondés (1875);
7° M<sup>lle</sup> Lefèvre, en religion sœur Ousime, su-
périeure des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, à la
Martinique (1875).
8° Enfin, M<sup>lle</sup> Juliette Dodu, qui vient d'être
décorée.

Nouvelles complications d'Orient

Dès le commencement de la guerre
d'Orient, il entra dans les plans du prince

Fouilleton de l'Echo Saumurois.

LE CALENDRIER
DE LA MANSARDE.

AOÛT.

(Suite)

12 août, six heures du soir. — La fenêtre de ma
mansarde se dresse sur le toit comme une guérite
massive; les arêtes sont garnies de larges feuilles
de plomb qui vont se perdre sous les tuiles; l'ac-
tion successive du froid et du soleil les a soulevées,
et une crevasse s'est formée à l'angle du côté
droit. Un moineau y a abrité son nid.

je faisais ces réflexions en regardant l'oiseau
dont l'instinct semblait être devenu plus subtil de-
puis qu'il se livrait à son travail. Enfin le nid a été
construit; le ménage ailé s'y est établi, et j'ai pu
suivre toutes les phases de son existence nouvelle.

Les œufs couvés, les petits sont éclos et ont été
nourris avec les soins les plus attentifs.

Le coin de ma fenêtre était devenu un théâtre de
morale en action, où les pères et mères de famille
auraient pu venir prendre des leçons.

Mais les petits ont grandi vite, et, ce matin, je
les ai vus prendre leur volée.

Un seul, plus faible que les autres, n'a pu fran-
chir le rebord du toit, et est venu tomber dans la
gouttière. Je l'ai rattrapé à grand-peine et je l'ai
replacé sur la tuile devant l'ouverture de sa de-
meure; mais la mère n'y a point pris garde; déli-
vrée des soucis de la famille, elle a recommencé sa
vie d'aventurière dans les arbres et le long des
toits.

En vain je me suis tenu éloigné de ma fenêtre
pour lui ôter tout prétexte de crainte; en vain
l'oisillon infirme l'appela par de petits cris plain-
tifs; la mauvaise mère passait en chantant et vole-
tait avec mille coquetteries. Le père s'est approché
une fois, il a regardé sa progéniture d'un air dédai-
gneux, puis a disparu pour ne plus revenir!

Je saisis; il s'est enfui dans le nid abandonné. Que
va-t-il devenir là, si sa mère ne revient plus?

13 août, six heures. — Ce matin, en ouvrant ma
fenêtre, j'ai trouvé le petit oiseau à demi mort sur
la tuile; ses blessures m'ont prouvé qu'il avait été
chassé du nid par l'indigne mère. J'ai vainement
essayé à le réchauffer sous mon haleine; je le sens
agité des dernières palpitations; ses paupières sont
déjà closes et ses ailes pendantes! Je l'ai déposé
sur le toit dans un rayon de soleil, et j'ai refermé
ma fenêtre. Cette lutte de la vie contre la mort a
toujours quelque chose de sinistre: c'est un aver-
tissement!...

Heureusement que j'entends venir dans le corri-
dor: c'est sans doute mon vieux voisin; sa con-
versation me distraira...

C'était ma portière. Excellente femme! elle ve-
nait me faire lire une lettre de son fils le marin, et
me prier de lui répondre.

J'ai gardé la première pour la copier sur mon
journal. La voici:

Chère mère,
» La présente est pour vous dire que j'ai tou-
jours été bien portant depuis la dernière fois, sauf
que la semaine passée j'ai manqué me noyer avec
le canot, ce qui aurait été une grande perte, vu
qu'il n'y a pas de meilleure embarcation.

de Bismark de faire engager l'Autriche-Hongrie vers les provinces slaves et de créer par suite, dans un avenir assez rapproché, des causes de conflit avec la Russie. Nous avons bien souvent développé ces prévisions.

Le chancelier prussien a toujours été très-désireux de donner de l'occupation à ses voisins.

L'Autriche, en se laissant engager par la Prusse dans la Bosnie et l'Herzégovine, n'a peut-être pas assez prévu les complications qui pouvaient en être la conséquence.

La Bosnie et l'Herzégovine avaient espéré pouvoir obtenir leur indépendance et leur autonomie. Elles prétendent que ce n'est pas pour changer de maître qu'elles se sont battues.

L'Autriche se heurtera donc contre le sentiment national soutenu par l'influence russe.

Si l'Autriche avait été une puissance slave, les Bosniaques et les Herzégoviniens n'auraient fait aucune résistance pour leur annexion à la monarchie austro-hongroise; mais il existe dans ces provinces de vives antipathies, surtout contre les Hongrois, car les Magyars se sont trop souvent montrés les ennemis des Slaves.

L'antagonisme entre les deux races slave et hongroise est aussi profond qu'entre les races latines et les races germaniques, et l'intervention autrichienne n'est pas de nature à diminuer ces antipathies.

Les Monténégrins se montrent tout aussi hostiles à l'Autriche et seraient très-disposés à seconder la résistance contre l'occupation autrichienne.

Les Mahométans de ces provinces n'entendent pas se soumettre sans combattre, et il serait bien possible que la lutte fût plus longue que ne l'avait supposé le comte Andrassy.

On se trouve en face de cinq cent mille musulmans secrètement encouragés par Constantinople et qui peuvent, dans ces pays très-accidentés, opposer une assez longue résistance avec des troupes peu nombreuses.

Le combat sanglant qui vient d'avoir lieu entre les Autrichiens et les musulmans à Maglaj fait pressentir que la lutte sera sérieuse.

La durée de l'occupation autrichienne en Bosnie est toujours l'objet des négociations entre Vienne et Constantinople, et si la Turquie ne veut pas en ce moment tirer le canon contre l'Autriche, elle cédera difficilement sur le terrain diplomatique.

Ainsi l'Autriche rencontre dans la Bosnie et l'Herzégovine la double influence hostile de la Russie et de la Turquie, et il ne serait pas impossible que l'occupation de ces provinces provoquât, dans un avenir peu éloigné, de graves conflits.

Le prince de Bismark emploie de singulières combinaisons pour assurer la paix de ses voisins. La paix qu'il leur procure ressemble étrangement à des préliminaires de guerre.

Une année ne s'écoulera probablement pas sans que les événements donnent la preuve que la paix de Berlin n'est qu'une trêve ainsi que nous l'avons soutenu bien souvent.

• Nous avons capoté par un coup de vent; et, juste comme je revenais sur l'eau, j'ai aperçu le commandant qui allait dessous; je l'ai suivi, comme c'était mon devoir, et après avoir plongé trois fois, je l'ai ramené à flot, ce qui lui a fait bien plaisir; car, quand on nous a eu hissés à bord et qu'il a repris son esprit, il m'a sauté au cou comme il eût fait à un officier.

• Je ne vous cache pas, chère mère, que ça m'a flatté le cœur. Mais c'est pas tout; il paraît que d'avoir repêché le capitaine, ça a rappelé que j'étais un homme solide, et on vient de m'apprendre que je passais matelot à 30, ou autrement dit de première classe! Quand j'ai su la chose, je me suis écrié: « La mère prendra du café deux fois par jour! » Et de fait, chère maman, il n'y a plus maintenant d'empêchement, puisque je vas pouvoir vous augmenter ma délégation.

• Je termine, ma mère, en vous suppliant de vous bien soigner, si vous voulez me rendre service; car l'idée que vous ne manquez de rien me fait bien porter.

• Votre fils du fond du cœur,

JACQUES.

Voici la réponse que la portière m'a dictée:

« Mon bon Jacquot,

• C'est pour moi un grand contentement d'apprendre que tu continues à avoir un brave cœur, et

En Russie, l'on ne se fait pas illusion sur la durée de cette trêve, et ce n'est pas sans d'assez vives préoccupations pour l'avenir que l'on envisage les complications qui peuvent naître du double protectorat en Orient de l'Angleterre et de l'Autriche.

## Etranger.

TURQUIE. — Les Turcs ont évacué les places du quadrilatère. En ce moment, Schoumla est occupée par les Russes, Varna est évacuée lentement par les troupes ottomanes, et l'administration maritime russe y nolisent un certain nombre de bâtiments de transports pour rapatrier les troupes du czar.

Néanmoins, d'après les déclarations du général Tolleben, les avant-postes russes ne quitteront les environs de Constantinople que lorsque le sultan aura exécuté toutes les conventions du traité de Berlin.

Il s'écoulera donc encore un certain temps avant la retraite des Russes, car s'il est facile au sultan de faire évacuer la Bulgarie et la Roumélie par ses soldats, il ne pourra pas de sitôt remettre Batoum aux mains du czar.

Dans les environs de cette ville, la population Laze a pris les armes, et elle paraît décidée à défendre Batoum contre l'entrée des troupes russes. Elle se battra aussi bien contre celles-ci que contre celles du sultan.

Abdul-Hamid sera donc obligé à des mesures sévères vis-à-vis de ses propres sujets pour exécuter le traité de Berlin.

Il a bien essayé d'invoquer l'appui de l'Angleterre pour arrêter les troupes autrichiennes dans leur marche en Bosnie. Mais sa demande a été rejetée. Le gouvernement anglais, qui a participé au Congrès, a décliné toute intervention diplomatique et a renvoyé le sultan aux stipulations du traité.

Cela devait être, Abdul-Hamid a ratifié les décisions du Congrès: il est trop tard aujourd'hui pour réclamer contre leur exécution.

ITALIE. — On lit dans l'*Osservatore romano*:

« Nous savons qu'en ce moment au ministère de la guerre, et précisément, croyons-nous, auprès du comité d'état-major, on travaille avec activité à former les cadres de l'armée sur pied de guerre, — et cela afin d'être prêt à toutes les éventualités possibles.

• Nous savons de plus que le ministère de la marine a ordonné que la grande quantité de biscuit qui se trouve dans les magasins militaires à *Granili* de Naples fût immédiatement transportée dans les arsenaux de Venise et d'Ancone. »

Nous devons ajouter qu'en ce moment, pendant que le roi Humbert voyage dans les principales villes de Lombardie, le ministre des travaux publics inspecte tous les chemins de fer de la Haute-Italie.

que tu ne feras jamais affront à ceux qui l'ont élevé. Je n'ai pas besoin de te dire de ménager ta vie, parce que tu sais que la mienne est avec, et que sans toi, mon cher enfant, je n'aurais plus de goût que pour le cimetière; mais on n'est pas obligé de vivre, tandis qu'on est obligé de faire son devoir.

• Ne l'inquiète pas de ma santé, bon Jacques, jamais je ne me suis mieux porté! je ne vieillis pas du tout de peur de te faire du chagrin. Rien ne me manque et je vis comme une propriétaire. J'ai même eu cette année de l'argent de trop, et comme mes tiroirs ferment très-mal, je l'ai placé à la caisse d'épargne, où j'ai pris un livret en ton nom. Ainsi, quand tu reviendras, tu te trouveras dans les rentiers.

• J'ai aussi garni ton armoire de linge neuf, et je t'ai tricoté trois nouveaux gilets pour le bord.

• Toutes les connaissances se portent bien. Ton cousin est mort en laissant sa veuve dans la peine. J'ai dit que tu m'avais écrit de lui remettre les trente francs que j'avais touchés sur ta délégation, et la pauvre femme se souvient de toi, matin et soir, dans ses prières. Tu vois que c'est là un placement à une autre caisse d'épargne; mais celle-ci, c'est notre cœur qui en reçoit les intérêts.

• Au revoir, cher Jacquot; écris-moi souvent, et rappelle-toi toujours le bon Dieu et ta vieille maman.

• Phrosine MILLOT, née FRAISOIS. »

## Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient de faire savoir, par circulaire adressée aux chefs de corps, que la convocation des réservistes et des hommes de l'armée territoriale se fera dorénavant par voie d'affiches, en cas d'appel pour les « convocations générales » aux exercices et manœuvres.

L'ordre d'appel individuel, dont l'emploi était prescrit par les instructions antérieures, n'est conservé que pour les « appels partiels », comme ceux des réservistes de l'artillerie et des trains au printemps, ou ceux des hommes ayant obtenu des sursis; pour les « convocations générales », il est supprimé et remplacé par une feuille spéciale qui sera annexée au livret de chaque homme.

Conformément au décret du 28 juin, sur les engagements volontaires, que nous avons fait connaître, le ministre de la guerre a prescrit, le 15 juillet, de suspendre ces engagements d'une manière absolue jusqu'au mois d'octobre prochain.

Le ministre de la guerre vient de décider que les enfants de troupe au-dessus de dix ans seront toujours placés au dépôt, et que, partout où cela sera possible, l'assiette du casernement sera, dès à présent, établie en conséquence.

Le ministre de la guerre a adressé, le 3 de ce mois, aux autorités militaires, une circulaire par laquelle il les prévient que la nouvelle de modifications importantes qui seraient sur le point d'être apportées dans la tenue de certaines armes n'est pas exacte.

Les uniformes ne pouvant être changés qu'après le vote d'un crédit spécial, le général Borel ne veut proposer aux Chambres aucune modification à la tenue actuelle, ni à leur rentrée, ni même dans le courant de 1879.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Voici le discours prononcé par M<sup>r</sup> l'Evêque d'Angers à la distribution des prix de l'Institution Saint-Louis de Saumur:

« Messieurs, chers élèves,

• On l'a dit bien des fois, la vie de collège, avec ses travaux et ses luttes, est une préparation à la vie publique, dont elle trace l'image par anticipation et comme en raccourci. De part et d'autre, il y a un but qu'il s'agit d'atteindre, à prix d'efforts, ni même par l'insuccès. Ici comme là, c'est une carrière où l'on court, et dans laquelle plusieurs arrivent au terme, tandis que d'autres s'arrêtent en chemin, à bout d'haleine.

Brave fils et digne mère! comme de tels exemples ramènent à l'amour du genre humain!

Dans un accès de fantaisie misanthropique, on peut envier le sort du sauvage et préférer les oiseaux à ses pareils; mais l'observation impartiale fait bien vite justice de tels paradoxes.

A l'examen, on trouve que, dans cette humanité mêlée de bien et de mal, le bien est assez abondant pour que l'habitude nous empêche d'y prendre garde, tandis que le mal nous frappe précisément par son exception.

Si rien n'est parfait, rien non plus n'est mauvais sans compensation ou sans ressource.

Que de richesses d'âme au milieu des misères de la société! comme le monde moral y rachète le monde matériel!

Ce qui distinguera à jamais l'homme de tout le reste de la création, c'est cette faculté des affections choisies et des sacrifices continués.

La mère qui soignait sa couvée au coin de sa fenêtre s'est dévouée le temps nécessaire pour accomplir les lois qui régissent la perpétuité de l'espèce; mais elle obéissait à un instinct, non à une préférence.

Sa mission providentielle accomplie, elle a dépouillé le devoir comme un fardeau qu'on rejette, et elle a repris son égoïste liberté.

L'autre mère, au contraire, continuera sa tâche aussi longtemps que Dieu la laissera ici-bas; la vie

et ne se sentent pas le courage de pousser plus avant. Cette comparaison, c'est vous-même qui me l'avez fournie dans des jeux thiques, et où je remarquais que la victoire appartenait d'ordinaire à l'énergie et à la persévérance. Or, il est une vertu que la morale chrétienne, d'accord avec la sagesse antique, range au nombre des vertus cardinales, de celles qui sont le fondement de toutes les autres; une vertu qui soutient l'homme au milieu des épreuves de ce monde, et qui l'empêche de défaillir sur le chemin de la vie; une vertu dont l'absence chez les uns, ou la diminution chez les autres, est le grand mal de notre époque; une vertu nécessaire en tout temps, mais plus indispensable encore, si je puis m'exprimer de la sorte, dans les moments de lutte où la vérité et la justice sont violemment attaquées; cette vertu souveraine, sans laquelle il n'y a ni sécurité pour les vainqueurs, ni espoir de revanche pour les vaincus, c'est la vertu de force.

• Saint Thomas d'Aquin la définissait, après Cicéron, « cette disposition de l'âme qui fait affronter le péril et supporter le travail de propos délibéré ». *« Fortitudo est considerata periculum susceptio et laborum permissio. Assurément vous ne courez pas de grands périls dans cette maison, et ce ne sont pas des travaux d'Hercule que l'on impose à vos jeunes épaules. Les thèmes et les versions, y compris même le vers latin, ne sont pas des ennemis bien redoutables; et peut-être trouverez-vous que je prends les choses de trop haut en citant de si graves auteurs à propos de vos luttes de collège. Eh bien, non, je n'exagère rien, en plaçant au milieu de vous l'apprentissage de la vertu de force. C'est ici que vous rencontrez pour la première fois des obstacles à vaincre, des coups de fortune sous lesquels il n'est pas permis de fléchir, des déceptions et des revers qui, loin d'inspirer le découragement, doivent stimuler votre ardeur pour de nouveaux combats. C'est sur cette avant-scène de la vie publique que vous observez ce dont vous serez si souvent témoins dans la suite: de jeunes lutteurs qui, à la première défaite, perdent courage, jettent leurs armes et, comme des trainards à la queue d'une armée, suivent péniblement leurs camarades de classe en classe, entraînés par le flot sans trop savoir où ils vont, incapables de tout élan qui puisse leur faire regagner le terrain perdu, acceptant d'avance une infériorité que leur résignation rend irrémédiable, et n'attendant que la fin de l'année pour clore tranquillement une série d'infortunes que l'année d'après verra se reproduire avec la même régularité, mais sans plus d'honneur ni de profit.*

• Triste, mais fidèle image de ce qui se passe dans la société où l'absence de cette vertu cardinale, qu'on appelle la force, produit les mêmes résultats, au grand détriment du bien public. Voilà pourquoi je voudrais vous prémunir dès vos jeunes années contre ce mal qui atteint parfois les meilleurs, et dont nous souffrons aujourd'hui plus que jamais, je veux dire le découragement. Je ne sache rien de plus funeste pour

de son fils restera pour ainsi dire ajoutée à la sienne, et lorsqu'elle disparaîtra de la terre, elle y laissera cette portion d'elle-même.

Ainsi le sentiment fait à notre espèce une existence à part dans le monde; grâce à lui, nous jouissons d'une sorte d'immortalité terrestre, et quand les autres êtres se succèdent, l'homme est le seul qui se continue.

(Magasin pittoresque.)

L'Echo Saumurois publiera très-prochainement, en feuilleton, **La PUPILLE de SALOMON**, par M<sup>lle</sup> MARTHE LACHESE.

Ce roman remarquable vient d'obtenir de l'Académie française une distinction honorifique.



**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 AOUT 1878.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	76	35		Crédit Foncier colonial, 300 fr.	375			Canal de Suez	755	1	35
4 1/2 %	80	50		Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	745		40	Crédit Mobilier esp.	780		
5 %	108		10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	667	50		Société autrichienne	366		
Obligations du Trésor, l. payé.	540			Crédit Mobilier	457	30		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	935			Crédit foncier d'Autriche	558	75					
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	543			Charentes, 500 fr. t. p.	690		30	Orléans	357		
1865, 4 1/2 %	521			Est	690		50	Paris-Lyon-Méditerranée	333	30	
1869, 3 %	408		6	Paris-Lyon-Méditerranée	1085			Est	359	35	
1871, 3 %	396			Midi	828	75	1	Nord	350	35	
1873, 4 %	514			Nord	1361	35		Ouest	350	35	
1876, 4 %	516			Orléans	1183			Midi	350		
Banque de France	310			Ouest	766	21	1	Charentes	385		
Comptoir d'escompte	738	75		Compagnie parisienne du Gaz	1217	56		C <sup>ie</sup> Canaux agricoles	376	35	
Crédit agricole, 300 f. p.	430		50	C. gén. Transatlantique	300		15	Canal de Suez	360		

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR  
(Service d'été, 13 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(arrête à Angers).
9	1	omnibus-mixte.
1	25	soir.
4	10	express.
7	15	omnibus.
10	37	(arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	30 minutes du matin	direct-mixte.
8	31	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir.
19	40	omnibus-mixte.
4	44	express-poste.
10	38	omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 50.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,  
Et de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers.

**VENTE**  
Aux enchères publiques  
et sur licitation,  
**D'UNE MAISON**  
ET PLUSIEURS  
**PIÈCES DE TERRE**  
Situées communes de Vihiers et Saint-Hilaire-du-Bois.

L'adjudication aura lieu le dimanche premier septembre mil huit cent soixante-dix-huit, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet.

On fait savoir :  
Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le premier août mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré :

Et à la requête de : 1<sup>o</sup> M. Pierre Cassin père, cultivateur, demeurant à Vihiers; 2<sup>o</sup> M. Victor Cassin, journaliste, demeurant au Petit-Vihiers, commune de Vihiers; 3<sup>o</sup> M. Auguste Cassin, gardien à la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte, demeurant dite ville; co-intéressés :

Avant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 42 :

En présence ou lui dûment appelé de M. Pierre Defois, sabotier, demeurant à Vihiers, au nom et comme tuteur naturel et légal de Eugène Defois, son fils mineur, issu de son mariage avec Marie Cassin, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Le Ray ;

En présence encore de M. Michel Baucé, cordier, demeurant à Vihiers, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Eugène Defois ;

Il sera, le dimanche premier septembre mil huit cent soixante-dix-huit, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Tahet, notaire à Vihiers, commis à cet effet, procédé à la vente au enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

**DÉSIGNATION.**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**

Immeuble de communauté.  
Lot unique.

Une maison, située au Champ-Boucher, commune de Vihiers, composée d'une chambre à feu avec grenier au-dessus, une petite cour en face; au fond de cette cour, une autre chambre froide; le tout borné au nord, au levant et au midi par M. Besson, et au couchant par la route des Quatre-Chemin.

Mise à prix, deux mille cinq cents francs, ci. 2,500 fr.

**ARTICLE 2<sup>e</sup>.**

Immeubles de la succession de la dame Cassin.

**Premier lot.**

Une pièce de terre labourable, dite Pièce-de-Livonnerie, située commune de Vihiers, comprise au cadastre sous le numéro 2 de la section A, polygone 2, pour une contenance de soixante-six ares, joignant au nord M. Besson, au couchant MM. Leroy et Pilet, au midi M. de Mau-passant et M. Aubelle, au levant M. Renou.

Mise à prix, deux mille francs, ci. 2,000 fr.

**Deuxième lot.**

Au lieu dit la Poitevi-

A reporter. 4,500 fr.

Report: 500 fr.  
4.

nière, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, le grand champ du Poirier-de-Renard, compris au cadastre sous le numéro 6 de la section A, polygone 7, pour une contenance de soixante-dix ares, joignant au nord la route de Saumur aux Sables-d'Olonne et M. de Maupassant, au levant l'article ci-après, au midi M. Paul Gelineau et M. Louis Turpault, et au couchant M. Louis Turpault.

Mise à prix, deux mille deux cents francs, ci. 2,200 fr.

**Troisième lot.**

Au même lieu, le petit champ du Poirier-de-Renard, compris au cadastre sous le numéro 4 de la section A, polygone 7, pour une contenance de cinquante-six ares, joignant au nord la route de Saumur aux Sables-d'Olonne, au levant M. Pierre Catroux, au midi M. Paul Gelineau, au couchant l'article ci-dessus et M. de Mau-passant.

Mise à prix, dix-sept cents francs, ci. 1,700 fr.

**Quatrième lot.**

Au lieu dit la Perrière, même commune, le petit champ du Pré-Garreau, compris au cadastre sous le numéro 19 de la section A, polygone 6, pour une contenance de quarante ares, joignant au nord la route de Saumur aux Sables-d'Olonne, au levant et au midi M. le comte Heclor, au couchant M. Granry-Plessy.

Mise à prix, onze cents francs, ci. 1,100 fr.

Total des mises à prix des immeubles de la succession: sept mille francs, ci. 7,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué, pour-suivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le douze août mil huit cent soixante-dix-huit.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le août mil huit cent soixante-dix-huit, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(401) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> GUERET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

1<sup>o</sup> Une Maison, située à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 5, occupée par M<sup>e</sup> Bontemps-Rochat ;

2<sup>o</sup> Une Propriété, située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, jardin et vigne, dans le tenant; le tout contenant environ 35 ares, exploité par Courvoisier.

Pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> veuve BONTemps-Desrochers, à Brain, et audit M<sup>e</sup> GUERET. (369)

**A LOUER DE SUITE**

**UNE MAISON**

Située rue d'Orléans, en face l'hôtel de Londres.

S'adresser à M<sup>e</sup> veuve BRINDEAU, rue de Bordeaux, 6. (398)

Etudes de M<sup>e</sup> CLOUARD et de M<sup>e</sup> ME-HOUAS, notaires à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION AMIABLE,  
En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD,  
Le dimanche 1<sup>er</sup> septembre  
1878, à midi,

**PROPRIÉTÉ**

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Appartenant aux héritiers Bineau, comprenant maison d'habitation, magasin, hangar, cour, jardin, vigne, d'une contenance de 19 ares. S'adresser auxdits notaires.

**A VENDRE**

UN BEAU CHIEN D'ARRÊT, blanc et orange, parfaitement dressé.

S'adresser à M. FOUCHIER, garde aux Huraudières.

**A VENDRE**

UN BEAU CHIEN D'ARRÊT, bien dressé, même pour la chasse au gibier d'eau.

S'adresser à M. HUBERT, garde particulier du château de Milly.

M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

ON DEMANDE UN GARDE, marié, sachant bien lire et écrire et pouvant tenir des comptes. Il est indispensable qu'il soit bon vigneron. La femme ferait l'office de fille de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

Inutile de se présenter si l'on n'a de très-bons renseignements à fournir. (383)

**MAGASINS DE LA GLANEUSE**

**MERCERIE ET MODÈS**

Rue Saint-Jean, à Saumur.

**E. SABATIER**

Demande un garçon de magasin.

Inutile de se présenter sans de bonnes références. (362)

**VIN DE PROPRIÉTAIRE.**

Garanti naturel et non plâtré.

Expédie franco de fût, de régie et de port, mes Saint-Georges, Langlade et Bordeaux, vieux, pesant environ 11 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 130 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Louis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — M<sup>e</sup> V<sup>e</sup> Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**M. RIELLANT**

DENTISTE,

Place de la Bilange, n<sup>o</sup> 4.

**GRAND SKATING-RINK**

130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare. Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.

Réunion de famille. Highlife. Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2. Courses et jeux mérités réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

18, rue Beaufrepaire, Saumur.

**L. LE BRAS**  
BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE :

1<sup>o</sup> De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2<sup>o</sup> De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3<sup>o</sup> L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4<sup>o</sup> De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5<sup>o</sup> De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6<sup>o</sup> De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7<sup>o</sup> De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.

8<sup>o</sup> Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaufrepaire, à Saumur.

On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

**BENZINE-COLLAS**

Pour enlever les taches, sans laisser d'odeur, sur les étoffes de toutes espèces, de toutes couleurs même les plus tendres; nettoyer les rubans, les gants de peau, etc.

Prix du Flacon : 1 fr. 25

EXIGER la BANDE VERTE et l'Adresse : 3, rue Dauphine.

**POMMADE COLLAS**

au Goudron de Norvège purifié pour arrêter la chute des cheveux et en favoriser l'accroissement.

Prix : 1 fr. 50 le Pot.

**SAVON COLLAS**

au Goudron de Norvège purifié contre les affections de la peau.

Prix du Pain : 4 fr.

**Véritables Pilules Écossaises du D<sup>r</sup> Anderson**

Exiger la Signature

Contre la Constipation, les Migraines, les Congestions cérébrales, les Digestions difficiles, etc.

Prix : 1 fr. 50 la Boîte.

**VIN de CLERTAN**

au Pyrophosphate de Fer et de Manganèse.

Ce Vin, d'une saveur agréable, est nécessaire à toute personne affaiblie par une cause quelconque (excès de travail ou abus des plaisirs, convalescence, Diabète, Anémie, Croissance trop rapide, etc.).

Prix de la Bouteille : 3 fr. 50  
des 6 Bouteilles : 18 fr.

Dépôt Général : Pharm. C. COLLAS, 3, rue Dauphine, Paris.  
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE.

En vente chez tous les libraires :

**LES CHRONIQUES SAUMUOISES**

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

**ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**

ET LES  
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

**Pour paraître prochainement :**

**LES ORIGINES DE L'ACADEMIE D'EQUITATION CIVILE**

ET  
**DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE**  
DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)

Par le même.

Saumur, imprimerie de P. GODET.